

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 30 septembre 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

**2016 DAC 276** Subvention (5.000 euros) à l'association Hippocampe - Association pour la recherche en mime corporel (10e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Hippocampe - Association pour la recherche en mime corporel ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 12 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association Hippocampe- Association pour la recherche en mime corporel, 2, passage de la Fonderie 75011 Paris, pour lui permettre de poursuivre ses activités en 2016. 2016\_01483/ 20641.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2016, nature 6574, fonction 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**